

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	32	32

Date de la convocation
26 novembre 2024

Numéro de la délibération
24-30

Objet de la Délibération

**Cadrage du projet
BiodiverCiné 2025-2026**

L'an deux-mille-vingt-quatre, le onze décembre à dix-huit heures, le Comité Syndical, dûment convoqué le vingt-six novembre deux-mille-vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Bucy-Saint-Liphard, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUIILLERIER.

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE**

Jean-Guy ROBLIN (suppléant de Saïd BALAH – Bricy), Muriel BATAILLE (Tournois), Dimitri GICAULT (suppléant de Élodie BEUCHERIE – Rouvray-Sainte-Croix), Thierry BRACQUEMOND (Huêtre), Annick BUISSON (Gidy), Joël CAILLARD (Gémigny), Laurence CHEVOLOT (Artenay), Marie-Paule DUMINIL (Cercottes), Sylvain HODEAU (St-Péravy-la-Colombe), Hubert JOLLIET (Chevilly), Dominique LORCET (Chevilly), Denis PELE (St-Péravy-la-Colombe), Denis REIG (Bucy-St-Liphard), Martial SAVOURE-LEJEUNE (Cercottes), Patrice VOISIN (Patay).

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE**

Bernadette BESNARD (Le Bardon), Odile BRET (Beauce-la-Romaine), Jean-Yves GUINARD (suppléant de Aurore CARO - Meung-sur-Loire), Clarisse CAZEAUDUMEC (Cléry-Saint-André), Edith CHARDON (Tavers), Alain CHAMPENOIS (suppléant de Gérard CORGNAC - Cléry-St-André), Frédéric CUIILLERIER (Saint-Ay), Bernard ESPUGNA (Beauce-la-Romaine), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Marie-Françoise QUERE (suppléante de Pascal FOULON – St-Ay), Philippe GACONNET (Cravant), Michelle GAY (Huisseau-sur-Mauves), Romuald GENTY (Mézières-lez-Cléry), Arnold NEUHAUS (Villermain), Yohan CHESNEAU (suppléant de Solange VALLÉE - Binas), Bruno VIVIER (Charsonville), Franck VUE (Epieds-en-Beauce).

Assistaient également :

Les délégués suppléants de la CCBL : Mathieu NOEL (Bucy-Saint-Liphard), Véronique MERCIER (Gidy).

Les délégués suppléants de la CCTVL : Christian ROUBALAY (Beauce-la-Romaine)

Ainsi que : Hervé LEFEVRE (Rozières-en-Beauce) ainsi que Sylvie CLERC, Christophe DEWAELE et Jean-Luc FOURNIER pour l'association ALBATRE.

Le Président rappelle que le Festival BiodiverCiné a été déployé entre 2021 et 2024 sur différentes communes du Pays Loire Beauce avec le soutien de la Région Centre-Val de Loire via le dispositif A VOS ID et le programme européen LEADER 2014-2023.

Le Président propose au comité syndical d'engager sur 2025 et 2026 de nouvelles éditions du Festival BiodiverCiné et souligne le rôle du comité de pilotage biodiversité présidé par Yves Froissart (Vice-président du Pays Loire Beauce).

Il émet l'idée de garder trois communes accueillantes par an en proposant le déroulé suivant sur une demi-journée par commune sur les mois de mai/juin.

Envoyé en préfecture le 16/12/2024

Reçu en préfecture le 16/12/2024

Publié le



ID : 045-200075869-20241216-24_30-DE

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	32	32

Date de la convocation
26 novembre 2024

Numéro de la délibération
24-30

Objet de la Délibération

Cadrage du projet
BiodiverCiné 2025-2026

Le Président propose le déroulé suivant :

- Une balade dans la nature accompagnée d'experts
- Une projection de court-métrages réalisées à partir de résidences d'artistes (+ courts métrages existants)
- L'animation d'un débat autour de la biodiversité (thématiques à définir)

Le Président rappelle que l'objectif premier est la sensibilisation à la biodiversité envers un public jeune. Un partenariat avec Valimage viendra accompagner le PETR dans la sélection des artistes en résidences et dans le choix des structures accueillant un public jeune (écoles, collèges, centres aéré, associations...). Le Président informe que le financement prévisionnel de ce projet sur deux ans est compris entre 25 et 35 000 €. Il précise que les communes bénéficiaires ne participeront pas financièrement à l'opération.

Il observe que, compte tenu de l'obtention des financements du programme LEADER, on estime que la participation du PETR sera comprise entre 5 000 € et 7 000 € sur deux ans.

Le Président précise que le plan de financement définitif sera présenté au comité syndical au 1^{er} trimestre 2025 et que la délibération proposée vise à cadrer le projet.

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident de :

- Valider le déploiement du Festival BiodiverCiné sur l'année 2025 et 2026
- Autoriser le Président à établir un partenariat avec l'association Valimage pour mettre en œuvre les éditions de ce Festival BiodiverCiné
- Associer le comité de pilotage biodiversité à la réflexion sur les court-métrages qui seront réalisés en résidence d'artiste
- Solliciter les financements du programme européens LEADER 2023-2027 pour soutenir financièrement ce projet
- Autoriser le Président à signer tous les documents afférents.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Certifié conforme au Registre des délibérations,

Frédéric CUILLERIER
Président du
PETR Pays Loire Beauce

Michel FAUGOUIN
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 16/12/2024

Reçu en préfecture le 16/12/2024

Publié le

ID : 045-200075869-20241216-24_30-DE

